Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Paris, le - 3 AOUT 2018

Le Ministre d'État,
Ministre de l'Intérieur

Le Ministre d'État,
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

à

Destinataires in fine

Objet : Lancement de la saison «pluies méditerranéennes intenses» 2018

L'année 2018 a été marquée, à l'échelle nationale, par les inondations qui ont touché la majeure partie de la France en janvier. En mai et juin, ce sont les épisodes orageux avec d'importants phénomènes de ruissellement qui ont conduit à promouvoir les conseils de comportements définis dans le cadre de la campagne dite «cévenole» mise en place en 2016.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation des populations aux phénomènes de pluies intenses et d'inondations dans les départements de l'arc méditerranéen, la circulaire du 27 juin 2016 a créé une saison «pluies méditerranéennes intenses», se déroulant du 1er septembre au 15 décembre. Cette opération vise à sensibiliser nos concitoyens aux risques inondations, afin que chacun prenne connaissance et s'approprie les bons comportements de sauvegarde à adopter ainsi que les consignes à respecter pour assurer sa sécurité.

Cette action est mise en œuvre dans 15 départements de l'arc méditerranéen (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse). Elle est coordonnée au plan national par les deux directions générales (DGPR, DGSCGC), au plan interrégional par le préfet de zone de défense Sud et localement par chaque préfet de département.

Cette campagne a connu de très bons résultats en 2016 puis en 2017, elle a été jugée efficace et incitative, grâce à une dimension locale et à des messages clairs.

Toutefois, pour une imprégnation à long terme, il vous est proposé de la reconduire une troisième année.

Elle s'appuiera sur une campagne de communication centrée cette année sur la presse quotidienne régionale et sur internet afin de diffuser le plus largement possible les bons comportements à adopter en cas d'épisodes pluvio-orageux intenses et d'accroître la portée de ces messages.

.../...

Selon la même séquence, vous disposerez des outils de communication qui contribueront à la continuité de l'action. Une affiche A3 destinée aux mairies, des modèles d'insertion presse plus lisibles, ainsi que des vignettes web pour la diffusion sur internet et les réseaux sociaux ont été privilégiés cette année.

Vous bénéficierez également du soutien de Météo-France ainsi que du réseau de prévision des crues.

Dans ce cadre, vous êtes invités à formaliser l'ouverture de cette saison, qui se déroulera du 1er septembre au 15 décembre 2018.

Vous ferez appel aux maires pour porter cette sensibilisation au plus près des personnes, afin de tenir compte des situations locales et des besoins spécifiques. Il est en effet essentiel que les élus locaux assurent une large diffusion de cette campagne et qu'ils reprennent également, dans leurs actions et supports de communication, les informations relatives aux comportements de sauvegarde.

Vous leur rappellerez également leur responsabilité en termes d'information préventive (Dicrim, affiches, repères de crues et des PHEC) et de sécurité des personnes (PCS).

Dans ce cadre, ils peuvent bénéficier de l'appui des outils d'anticipation des structures en charge de la prévision et de la vigilance : Météo-France pour les phénomènes atmosphériques et Vigicrues pour les inondations. Ces outils sont gratuitement accessibles aux communes abonnées au service d'avertissement de pluies intenses à l'échelle de commune (APIC) et à Vigicrue-flash, service d'avertissement sur les crues soudaines des petits cours d'eau (https://apic.meteo.fr). Dans les 15 départements concernés par cette campagne, sur 1042 communes éligibles, 182 ont fait la démarche de s'abonner.

Cette campagne nécessite, comme l'an dernier, une grande implication de l'ensemble des acteurs publics, et plus particulièrement celle de vos services (SIDPC, DDT/M, DREAL, SDIS…) pour organiser et mettre en œuvre sur vos territoires respectifs des temps forts d'échange, de formation, de sensibilisation à destination des citoyens, voire de simulation pour tester certains dispositifs d'intervention ou de sauvegarde.

Il s'agit d'instaurer une véritable culture du risque rendant le citoyen acteur de sa propre sécurité et permettant aux territoires de devenir plus résilients à ces événements.

Enfin, vous organiserez un bilan sur cette campagne 2018 dont vous adresserez les conclusions et propositions sous le double timbre DGSCGC/ DGPR d'ici au 31 janvier 2019.

Gérard COLLOMB

Nicolas HULOT

Destinataires

- M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de la zone de défense Sud
- M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le Préfet des Alpes-Maritimes
- M. le Préfet de l'Ardèche
- Mme la Préfète de l'Aveyron
- M. le Préfet de l'Aude
- Mme la Préfète de la région Corse, Préfet de la Corse-du-Sud
- M. le Préfet de la Haute-Corse
- M. le Préfet de la Drôme
- M. le Préfet du Gard
- M. le Préfet de l'Hérault
- Mme la Préfète de la Lozère
- M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
- M. le Préfet du Var
- M. le Préfet de Vaucluse

Copies

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée
- M. le Préfet de la région Occitanie
- Mesdames et Messieurs les DREAL de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes